



## Agrandissement sans permis

-----  
Par Jumper83

Bonjour,

J'ai acheté en 97 une maison sans y avoir fait de modification ( constats d'huissier de 97 et 2006). Par contre l'ancien propriétaire avait obtenu un permis en 1980 pour faire un agrandissement d'une maison déjà existante. Ce qu'il a fait en couvrant en plus une terrasse de 30m2 à l'étage qui n'était pas prévu au permis lequel prévoyait 140m2 brut et 92 m2 net.

Aujourd'hui peut-on remettre en cause cet agrandissement excédentaire? Le pos de l'époque était de 250m2. la maison fait actuellement 240m2.

Merci de votre réponse,  
Cordialement.

-----  
Par amatjuris

bjr,  
si les travaux ont été exécutés depuis plus de 10 ans il y a prescription, les travaux ne peuvent plus être remis en cause.

cdt

-----  
Par Jumper83

Bonsoir,

Merci de votre réponse qui me rassure grandement.  
Cordialement.